



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des
Affaires culturelles**

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES (MH)

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Maison personnelle de Georges Adilon

155 chemin des Broussatières, 69 126 BRINDAS

Eléments inscrits au titre des MH par arrêté du 13 mars 2019 :
La maison, son pigeonnier et leurs sols d'assises



1) Localisation

La maison se situe au nord de la commune de Brindas, au cœur d'une zone naturelle qui traverse les communes de Grézieu-la-Varenne et Vaugneray. Elle est élevée sur un terrain en pente en bordure de l'Yzeron.

2) Historique et description

Georges Adilon, en autodidacte, débute le chantier de cette maison en 1960 avec l'aide de deux amis maçons. Elle est composée de deux corps de bâtiments construits successivement selon un plan longitudinal orienté est-ouest et entrecoupé de deux bras perpendiculaires orientés au nord. Le premier corps de bâtiment est achevé en 1962, mais il est rapidement agrandi entre 1968 et 1970 avec la juxtaposition d'un second corps de bâtiment à l'ouest.

La maison est en béton banché et en parpaings recouverts de béton projeté, tandis que le toit à faible pente est en Eternit. Les différentes façades de l'édifice sont ponctuées de baies rectangulaires ou circulaires, aux huisseries métalliques, tandis qu'un canon de lumière est créé au sol, du côté nord-est de l'édifice, afin d'éclairer l'atelier situé au sous-sol.

Le terrain, en pente, plonge sur la vallée de l'Yzeron. Dans la partie sud, où la pente est moins forte, le terrain a été aménagé par du mobilier de jardin et des végétaux afin de créer une atmosphère spécifique, car c'est par là qu'on accède à la propriété. A l'Ouest, en plus d'un bassin circulaire, l'artiste a construit un pigeonnier de plan circulaire également à une dizaine de mètres de la maison. Ce pigeonnier a une forme d'obus, percé de petits canons de lumières

et d'une grande baie rectangulaire. C'est une relecture originale du pigeonnier traditionnel présent dans les grands ensembles seigneuriaux du lyonnais.

Cette maison, la première d'une longue série, matérialise d'ores et déjà une partie des thèmes chers au plasticien, et ouvre la voie à des solutions plastiques et architecturales qui deviendront par la suite récurrentes, à l'image de : l'emploi de la forme ovoïdale, l'attention portée à l'orientation des pièces en fonction de la lumière naturelle, de l'heure, le cadrage des baies sur des « coins de paysage », ou encore l'usage du bloc intégré, sculpté dans le béton pour les aménagements intérieurs.

3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

La proposition du PDA s'appuie sur les points suivants :

La maison de George Adilon se situe au cœur d'une zone naturelle qu'il est important de préserver en raison de ses qualités paysagères. La conception même de la maison, son intégration dans le paysage et la topographie, ainsi que le cadrage des ouvertures illustre totalement les liens étroits entre l'œuvre architecturale et son environnement, écrin naturel particulièrement valorisant.

Ainsi, le PDA respecte la zone naturelle existante afin de préserver le monument dans son environnement. Au Sud ainsi qu'à l'Est, le périmètre sera délimité par le chemin des broussatières et la parcelle 10 à l'est du chemin du Viaduc, qui délimitent la zone naturelle à cet endroit.

Face à la maison Adilon, de l'autre côté de l'Yzeron, se trouve la commune de Grézieu-la-Varenne qui, d'un point de vue paysager, forme une continuité avec la zone naturelle de la vallée de l'Yzeron. Le périmètre prendra ainsi en compte les premières parcelles de la zone naturelle, qui par rapport au relief constituent le versant opposé à cette vallée.

En revanche, l'urbanisation récente au sud de la maison de George Adilon, notamment autour de la route départementale 311 ainsi que la zone économique de Vaugneray à l'Est, n'entretiennent pas de lien historique, urbain ou paysager avec le monument et ne risquent pas de subir de profondes mutations pouvant influer sur les abords du monument. Ce secteur est donc exclu du périmètre.

Fait à Lyon, le 13 octobre 2021.

L'architecte des bâtiments de France,



Emmanuelle Didier